



Légende	
I. - SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE	
	A1 - Bois et forêt relevant du régime forestier
	AC1 : Périmètre Monument Historique
	AC2 : Servitudes pour la protection des sites et monuments naturels
	AC3 : Zone de protection du Patrimoine architectural, Urbain et Paysager
II. SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS	
	AS1 : Périmètre protection captage eau potable
	Protection immédiate
	Protection rapprochée
	Protection éloignée
	EL7 : Servitudes d'alignement
III. SERVITUDES RELATIVES A LA SALUBRITE ET A LA SECURITE PUBLIQUES	
PM1 - Servitude résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles	
	Zone réglementaire faible urbaine du PPRI de l'Huisne
	Zone réglementaire moyenne naturelle du PPRI de l'Huisne
	Zone réglementaire moyenne urbaine du PPRI de l'Huisne
	Zone réglementaire forte du PPRI de l'Huisne
	Futur lac du PPRI de l'Huisne

